

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 06 AVRIL 2012

Délibération n° 2012-09

Date de convocation : 29 Mars 2012
Nombre de délégués en exercice : 34
Titulaires : 15
Suppléants : 4
Absents non remplacés : 15
Votants : 19

L'an deux mil douze, le 08 Avril 2012, à quinze heures, le Comité Syndical s'est réuni à la Mairie de Le Pontet, au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Monsieur Alain CORTADE,

ETAIENT PRESENTS :

POUR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND AVIGNON :

M.VACCHIANI - M.CORTADE - M.QUIOT - M.RANDOULET - MME FAUCELLI - M. GOUDON - M.BEL - M.BANACHE - M. GUIN

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PAYS DE RHONE OUYEZE :

MME PEZELIER - M.PEREZ - M.GERENT

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA COTE DU RHONE GARDOISE :

M. GUEDES - M.MANETTI - M.ANASTASY - M. DEL BIANCO

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SORGUES DU COMTAT :

M.STANZIONE - M.GROS - MME LAFAURE

Secrétaire de séance : Joël GUIN

OBJET : Compte de Gestion de l'exercice 2011

Rapporteur : M. Lucien STANZIONE

Après s'être fait présenter le Budget Primitif 2011, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le receveur du Syndicat accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et validé le Compte Administratif de l'exercice 2011,

Après d'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

LE COMITE SYNDICAL,

EST INVITE A :

- Statuer sur l'ensemble des opérations effectuées, du 1^{er} Janvier 2011 au 31 Janvier 2012, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuer sur l'exécution du Budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Statuer sur la comptabilité des valeurs inactives,
- Considérer que la gestion est normale et que les résultats du Compte de Gestion de l'exercice 2011 sont concordants avec ceux du Compte Administratif de ce même exercice,
- Déclarer que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2011 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

LE COMITE SYNDICAL :

- **APPROUVE** à l'unanimité des membres présents le Compte de Gestion qui lui est soumis et qui a été dressé pour l'exercice 2011 par Mr Jean-Louis VATON du 1^{er} Janvier 2011 au 31 Décembre 2011 et par Mr Daniel LEROY du 1er Janvier 2012 au 23 Février 2012, Comptables, Trésorerie Avignon Municipale.
- **ADMET** les opérations de la gestion 2011 pour les sommes indiquées par le dit compte.

Vote du Conseil : POUR : 19
 CONTRE : /
 ABSTENTION : /

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Président du Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon certifie le caractère exécutoire de la présente décision.
Acte publié le : 17/04/2012

Pour extrait conforme
Le Président

Alain CORTADE

